



Tribunal des professions

Avis

Par le décret [176-2010](#), daté du 10 mars 2010, le Gouvernement a approuvé, avec modifications, le *Règlement du Tribunal des professions* qui remplace les Règles de pratique du Tribunal des professions, approuvées par le Gouvernement par le **décret 967-96** du 7 août 1996.

Tel que le prévoit l'article 44, le Règlement entrera en vigueur le 1^{er} avril 2010.

Important : Le *Règlement du Tribunal des professions* s'appliquera à toutes les requêtes déposées à compter du 1^{er} avril 2010.

Louise Provost
Présidente
Tribunal des professions

30 mars 2010